



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 9 avril 2026 à 20h30.**

Affiché, le 3 avril 2026

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption des procès-verbaux du 12 mars 2026 et du 20 mars 2026

I-Délibérations

1. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)
2. Compte financier unique (CFU) exercice 2025
3. Affectation du résultat 2025
4. Budget primitif 2026
5. Subventions 2026 aux associations
6. Référentiel m57 – application de la fongibilité des crédits
7. Vote des taux d'imposition communaux - année 2026
8. Détermination des durées d'amortissements et immobilisations
9. Nouvel exercice du droit à la formation des élus - budget 2026
10. Approbation du règlement intérieur formation des élus
11. Délégation pour la représentation à la caisse des écoles
12. Fixation du nombre et désignation des représentants du conseil municipal au CCAS,
13. Désignation des membres des commissions et des rapporteurs
14. Élection des membres de la CAO et de la CDSP
15. Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune au comité de territoire du syndicat départemental des énergies de seine et marne (SDESM)
16. Désignation d'un représentant au groupement d'intérêt public ID 77
17. Désignation d'un élu délégué au comité national d'action sociale (CNAS)

II - Décision

1. Convention d'adhésion à la centrale d'achat Régionale

**Le Maire
Laurent DELPECH**

